

L'Épître aux Hébreux, le 5ème évangile!

(5)

Programme d'Enseignement biblique de C.CHASTAGNER, pasteur - Rouen été 2009-

Jésus, le souverain sacrificateur de la foi

Aménagement du programme :

Notons les rectificatifs proposés au Programme (Cf introduction à l'étude n° 1).

1. Le 5ème évangile ou le ministère actuel de Jésus (17.07.09)
2. La supériorité du Christianisme sur le Judaïsme (la Grâce sur la loi) (24.07.09)
3. Les 5 avertissements de la lettre, adressés aux chrétiens (31.07.09)
4. Comprendre deux textes difficiles: Hébreux 6. 4 à 8 – 10. 26 à 31 (07.08.09)
5. Jésus, le souverain sacrificateur de la foi (14.08.09)
6. Un mystérieux Melchisédek ! (21.08.09)
7. « C'est par la foi.. » selon Hébreux 11 (28.08.09)

Lectures bibliques (extraits du 'corps de l'épître' : ch. 4 à 10)

Hébreux 4. 14 à 16 - 5. 1 à 10 - 7. 11 à 28 - 8. 1 à 6 - 9. 6 et 7 - 11 et 12 - 10. 11 à 13 - 10. 19 à 22

« *Jésus, le souverain sacrificateur* »

Le titre a déjà été employé en 2.17 et 3.1 et il est utilisé 25 fois dans cette lettre qui traite du sacerdoce céleste de Jésus.

Notons les qualificatifs apportés à ce titre de Jésus :

- miséricordieux et fidèle
- grand
- qui ne puisse pas compatir = compatissant
- pour toujours
- un « autre » sacrificateur
- saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, plus élevé que les cieux, qui n'a pas besoin d'offrir pour lui d'abord ...
- « nous avons un tel souverain sacrificateur... » c'est donc le nôtre !!!
- sacrificateur des biens à venir
- établi par Dieu
- ...

La sacrificature lévitique

Extrait du commentaire sur la lettre aux Hébreux de Roger COPIN, pasteur à Rouen :

« Tout le sacerdoce lévitique se reposait sur celui du souverain sacrificateur et lui seul. Le peuple de Dieu était constamment obligé d'offrir des animaux en sacrifice pour son péché, lequel, par le sang de l'animal était couvert, mais non effacé. Il est à remarquer que ces sacrifices n'avaient d'intérêt que dans la mesure où ils étaient accomplis par un homme choisi par Dieu, c'est-à-dire issu de la tribu de Lévi et descendant d'Aaron, le grand-prêtre choisi par l'Éternel. Nous savons que le souverain sacrificateur ne pouvait entrer qu'une seule fois par an, dans le lieu très saint du tabernacle et cela avec le sang du bouc expiatoire qu'il offrait à l'Éternel pour le péché d'Israël, le jour des expiations (Yom Kippour).

Question: « Pourquoi Dieu a-t-il choisi un souverain sacrificateur « humain »? ».

Le sacerdoce est un service pour Dieu mais en faveur des hommes.

Dieu ne pouvait donc pas choisir un ange, ignorant des luttes et des mystères du cœur humain, incapable de comprendre les faiblesses de la chair puisqu'étant une créature céleste.

Dieu a donc établi un homme, choisi parmi les autres hommes. Un homme exposé aux mêmes faiblesses devant déjà offrir des sacrifices pour ses propres péchés, puis pour ceux du peuple.

Il était donc indulgent, compréhensif, compatissant ...

« L'indulgence » est une capacité divine exercée à l'égard de ses créatures humaines que les hommes peuvent aussi manifester à l'égard de leur prochain. L'indulgence n'est pas à confondre avec la tolérance coupable mais c'est le « support de l'autre avec amour ».

« *Ils n'ont pas vu que je les tirais avec des cordages d'amour...* » *Osée 11.3 et 4*

La supériorité du sacerdoce de Christ sur celui d' Aaron

Notons les 7 raisons de cette supériorité :

1. Il est en permanence dans la présence de Dieu (et non, une fois par an, comme Aaron).

Il est même assis à la place d'autorité, une position de gouvernement, « *à la droite de la Majesté divine!* »

2. Il sauve parfaitement : pleinement, durablement, complètement, efficacement... aucune cause n'est jamais perdue pour cet avocat plaidant à la droite de Dieu ! (*Jean 11.42*)

3. Il présente son sang, le sien propre, pour l'expiation du péché (et non, celui d'un animal selon la règle de l'ancienne loi).

4. Il connait parfaitement le 'dossier humain' et surtout... 'le cœur de l'homme' (*Jean 2.24 et 25*). Il connaît de « l'intérieur » ayant lui-aussi participé à la nature humaine : ce qui est pour nous rassurant, encourageant et engageant.
5. Il n'a jamais connu le mal et n'a donc pas besoin d'offrir de sacrifice pour lui-même (contrairement à Aaron et à ses descendants). Cette perfection inégalable le place évidemment au dessus des sacrificateurs faillibles d'Israël !
6. Il exerce ce sacerdoce céleste dans le véritable temple, le tabernacle éternel, celui où Dieu se tient lui-même, ce Dieu devant lequel il nous faudra tous comparaître.
7. Il demeure en fonction éternellement : son sacerdoce n'est pas transmissible! Il est selon l'ordre de Melchisédek et non d'Aaron. (Cf. message n° 6)

Conséquences pratiques:

Il existe donc désormais de nouvelles relations entre Dieu et l'homme, et donc une meilleure « alliance », des « liens supérieurs »!

Hébreux 8. 6 à 13 + 10. 16 à 18

Dans le sacerdoce lévitique, les relations du peuple avec Dieu étaient humaines, communautaires, matérielles et extérieures. Aujourd'hui, sous le régime cultuel de la Grâce, les relations sont devenues divines, personnelles, spirituelles et intérieures.

Les exercices spirituels sont donc différents; ils procèdent du cœur du racheté, se font par la foi au Fils de Dieu qui nous rend participant d'une communion, d'une vie et d'une nature.

Cette nouvelle supériorité de la nouvelle alliance sur l'ancienne va se vérifier avec 3 éléments marquants dans la relation entre le croyant et Dieu.

1. Dieu écrit la loi dans le cœur

La régénération consécutive à la conversion infuse en nous la vie de Christ.

Ainsi, la loi de Dieu parfaitement accomplie par Christ prend-elle naturellement sa place en nous. La pensée, le caractère, la personnalité de Jésus se forment progressivement en nous sous l'action du Saint-Esprit .« ...jusqu'à ce que Christ soit formé en vous! »

La loi n'est plus extérieure à nous, écrite sur des tables de pierre ou même dans une Bible mais « écrite dans le cœur » lorsque nous demeurons en Christ.

La grâce pénètre et transforme effectivement l'être intérieur alors que la loi ne faisait que de signaler les choses, en extérieur.

2. Chacun a un accès direct à la connaissance de Dieu

Le Saint-Esprit révèle et enseigne Christ à ceux qui croient !

Les conducteurs spirituels et enseignants du N.T existent, certes ; ils ont leur place et leur fonction dans les Assemblées locales. Toutefois, chaque croyant a reçu et reçoit régulièrement « l'onction qui enseigne toutes choses ! »

(1 Jean 2.27)

Autrefois, la connaissance dépendait presque exclusivement des lèvres du Sacrificateur : c'est à lui qu'on demandait la loi ! Et lorsqu'il n'enseignait ' plus ou mal', le peuple se trouvait donc en grande difficulté spirituelle. Aujourd'hui, chaque croyant a « un accès direct au Père... » : C'est son droit accordé par la Grâce et le précieux sang du Calvaire !

Cette communion génère une connaissance spirituelle qui est l'essence même de la vie éternelle.

3. Le pardon absolu des péchés

La loi, préparatoire et pédagogique avait pour but d'apprendre aux hommes la nécessité de l'expiation par le sang : Hébreux 9.22

Le sang est la matérialisation de la vie humaine ou animale.

Si le péché « coûte souvent cher » à l'homme qui le pratique, son pardon a aussi un coût devant Dieu, seul « habilité » à le donner : il ne peut être expié qu'au prix d'une vie livrée !

Lorsque Dieu ne voit pas le signe du sang, il ne peut accorder son pardon et donc, son salut ! C'est dire l'importance de la chose aux yeux de Dieu !

Voilà pourquoi cette notion du sang salvateur est présente dès le début de la Bible avant même l'institution de la loi : *Exode 12* avec la pâque juive et même dans le jardin d'Éden, avec la mort de cet animal permettant à l'Éternel Dieu de couvrir la nudité d'Adam et d'Ève qui venaient de chuter.

Une notion permanente comme « un fil rouge » au fil de l'histoire de tous ces hommes séparés de Dieu !

Avec la nouvelle alliance, le péché n'est plus seulement couvert (Psaume 85.3) mais définitivement ôté ! Alléluia !

Jean-Baptiste, dernier prophète de l'Ancienne Alliance a déclaré :

« *Voici – Vois ici – l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde!* »

Le sang de Jésus a cette valeur précieuse enseignée par les apôtres du N.T dans toutes leurs lettres. Il purifie et lave de tout péché ! Il justifie et sauve ! Il protège et épargne ! Il suffit pour « désarmer la colère divine ! ».

Le pardon n'est donc plus temporel, provisoire, partiel mais définitif et complet !

« *Il a fait la purification des péchés et Il s'est assis à la droite de la Majesté divine* »

Ainsi, Dieu regarde à Jésus et au sang de l'alliance... et non l'homme !

De son « point de vue », la croix est et sera toujours suffisante !

Certes, des conditions sont toujours à remplir (repentance et foi) comme il en existait aussi dans la première alliance, mais l'expiation du péché reconnu et confessé, par le sang de Christ est parfaite.

Dieu ne se souvient plus des péchés traités par la Grâce.... Nous, oui parfois et hélas, le diable, l'accusateur des frères, souvent !

Or, le plus important est bien-sûr ce que Dieu déclare, affirme et pratique ! Et c'est bien cela que nous devons retenir, chacun pour sa part !

« Le point capital de ce qui vient d'être dit – et enseigné encore ce soir, c'est que nous avons un tel souverain sacrificateur.... » Hébreux 8.1.

Effectivement, nous l'avons ! (apprécions le bonheur d'avoir !)

C'est le nôtre ! Le vôtre ! Le mien !

Les Juifs de la première alliance avaient le leur, les leurs ...

Nous l'avons... enfin !

Il est venu du Ciel et Il est remonté au Ciel ! Il y est entré et Il s'y est assis !

Il plaide, compare et intercède pour nous !

C'est NOTRE Souverain Sacrificateur ! Celui de la FOI, puisque nous sommes sous le régime de la GRÂCE qui ne s'obtient et se vit que par le moyen de la foi !